

N° CP

4<sup>e</sup>/12-07

Séance du 16 MARS 2007

**ACTIONS PARTENARIALES**

**ASSOCIATION ACCES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I -1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,


**APRES EN AVOIR DELIBERE**

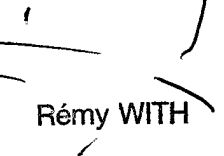
- ☞ Pour 2007, attribue à l'Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité une subvention exceptionnelle de 6 026 € pour aider au financement d'un poste de travailleur social à la Plate Forme départementale des demandeurs d'asile.
- ☞ Cette somme sera prélevée sur les Actions Partenariales H01 à la Fonction 51 Nature 6574 Programme G031 du Budget Départemental.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 16 Mars 2007  
Publication le 16 Mars 2007

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

 Ludovic LIONS

 Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions